



Assemblée générale

Soixante-septième session

70^e séance plénière

Mercredi 27 mars 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Khanda (Ghana),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 31 et 107 de l'ordre du jour (suite)

**Rapport de la Commission
de consolidation de la paix (A/67/715)**

**Rapport du Secrétaire général
sur le Fonds pour la consolidation
de la paix (A/67/711)**

M^{me} **Burgstaller** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration de l'Union européenne. En premier lieu, je voudrais remercier le Président d'avoir organisé le présent débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Je remercie également l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, du Bangladesh, pour la façon dont il a dirigé la Commission au cours de l'année écoulée, et souhaite la bienvenue au nouveau Président de la Commission, l'Ambassadeur Vilović, de la Croatie.

La Suède accueille avec grande satisfaction le rapport de la Commission de consolidation de la

paix, en particulier car il se concentre désormais plus clairement sur les difficultés et les expériences au niveau national. Comme les résultats obtenus par les pays sont la principale mesure de succès dans le domaine de la consolidation de la paix, il importe de rechercher parmi les diverses formations de la Commission les bons exemples qui peuvent être émuloés par d'autres formations.

Je tiens à exprimer l'appréciation de ma délégation au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et à la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, et à son équipe pour leur dévouement et leurs efforts acharnés. En même temps, nous souhaitons encourager le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à s'engager activement dans l'établissement de réseaux, en plus de son travail consistant à appuyer le Comité d'organisation de la Commission et de sa coopération avec les formations sur le terrain. À cette fin, il devrait collaborer avec le Secrétariat, les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. La coopération avec les organisations régionales est particulièrement importante étant donné que le travail de la Commission de consolidation de la paix se concentre, dans une grande mesure, sur des pays situés dans le même espace géographique. La participation active des organisations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



régionales est essentielle au succès de la Commission et à ses bonnes relations avec tous les acteurs la région.

Nous accueillons également avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Depuis la création du Fonds en 2006, la Suède a été l'un de ses principaux donateurs. Depuis, le Fonds n'a cessé d'évoluer.

La Suède occupe actuellement la présidence biennale du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix. À ce titre, nous mettons l'accent sur trois questions – les résultats, le suivi et l'évaluation, et le rôle du Fonds dans le dispositif de consolidation de la paix – en plus de la coopération avec les institutions financières internationales.

Nous nous réjouissons de l'attachement du Fonds aux résultats et à la réforme, ainsi que de ses efforts constants visant à améliorer son rôle de catalyseur politique et financier pour la consolidation de la paix. Par exemple, le Fonds a considérablement renforcé ses activités de suivi et d'évaluation.

Le Fonds comble une grande lacune, non seulement à l'ONU, mais également au sein du dispositif mondial de consolidation de la paix, en fournissant une assistance dynamique, rapide et souple. Contrairement à d'autres instruments de financement qui ne sont pas nécessairement habilités à fournir un appui aux processus politiques, de paix ou de transition, le Fonds peut s'engager directement dès que les conditions politiques sont réunies.

Les avantages que présente le fait de pouvoir fournir un appui aux processus politiques qui comportent un facteur de risque élevé sont clairs. Au nombre des réussites récentes du Fonds pour la consolidation de la paix, il convient de citer son appui à la transition politique en Somalie l'année dernière. En bref, le Fonds fait fonction de « bouche-trous » à l'échelle mondiale en rendant possible l'action aux niveaux politique et financier. La complémentarité du Fonds par rapport aux autres instruments s'est avérée cruciale dans les situations où une action globale s'impose.

Investir dans les formations pays de la Commission de consolidation de la paix donne des résultats concrets. Notre expérience à la tête de la formation Libéria nous a donné un aperçu précieux des problèmes et des perspectives qui se présentent en vue de consolider la paix, en coopération avec le Libéria et les partenaires internationaux sur le terrain. Le fait d'avoir une ambassade sur place nous a aidés à fournir

un appui continu à la Mission des Nations Unies et au Représentant spécial du Secrétaire général.

Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales est essentiel. La Banque mondiale, de même que la Banque africaine de développement, jouent un rôle important dans la consolidation de la paix régionale en favorisant la mise en place d'initiatives dans des domaines allant de l'emploi des jeunes à la gestion des ressources naturelles et à la bonne gouvernance économique.

Notre expérience montre qu'il importe également d'intégrer les efforts de consolidation de la paix aux structures de coordination de chaque pays. Les activités de consolidation de la paix doivent être efficaces et souples et ne doivent pas être mises en œuvre dans le cadre de processus parallèles. La Commission et le Fonds doivent avoir pour but de renforcer l'unité d'action de l'ONU. Les activités de la Commission en Sierra Leone fournissent un exemple intéressant de la manière d'y parvenir.

La Commission de consolidation de la paix doit s'efforcer de faire concorder les déclarations d'engagements mutuels avec les priorités des pays, les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État et les mécanismes de coordination afin d'éviter les doubles emplois et de garantir une coordination et une fourniture efficaces des ressources à l'appui des objectifs des pays concernés.

Nous estimons que ce sont là autant d'aspects essentiels à prendre en compte pour mettre en place des structures de consolidation de la paix solides à l'avenir, mais aussi pour mettre au point des initiatives d'envergure, tel par exemple le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles.

M^{me} Adhikari (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important et opportun débat commun sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Les États Membres ont ainsi une bonne occasion de procéder à un échange de vues et d'idées sur les travaux de la Commission.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Abulkalam Momen de la manière avisée avec laquelle il a dirigé la Commission de consolidation de la paix en 2012. Ma délégation félicite également le nouveau Président de la Commission, l'Ambassadeur

Ranko Vilić, auquel elle souhaite la bienvenue et promet son plein appui tout au long de son mandat. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée hier par le Représentant permanent de la Tunisie en sa qualité de coordonnateur du Groupe de travail des pays non alignés sur la consolidation de la paix.

Le Népal appuie activement et à différents titres le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre du Comité d'organisation et un des principaux pays fournisseurs de contingents mais aussi compte tenu de notre propre expérience de gestion de sortie de conflit, le Népal a toujours appuyé les travaux de la Commission.

Ma délégation se félicite de l'approche analytique suivie par le rapport de la Commission de consolidation de la paix, qui analyse les problèmes et lacunes auxquels nous sommes confrontés mais aussi les possibilités de perfectionnement du dispositif de consolidation de la paix. Il souligne que globalement le fonctionnement et les activités du Fonds pour la consolidation de la paix ont atteint un niveau satisfaisant. Le Fonds a démontré la logique de son fonctionnement et son utilité en fournissant aux pays touchés par des conflits un appui ô combien nécessaire dans les domaines technique, financier et du développement.

Le rapport montre par ailleurs clairement l'importance que revêtent les partenariats dans les processus de paix. À cet égard, ma délégation estime que les partenariats entre la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et les autres acteurs internationaux compétents sont fondamentaux pour harmoniser l'appui que fournissent ces organes afin que les activités de consolidation de la paix soient efficaces. Il est indispensable d'élaborer un cadre de développement stratégique en menant des consultations plus larges afin de garantir que les priorités nationales sont mieux prises en compte. Le rapport met à juste titre l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur un document de planification unique, autour duquel l'appui international doit s'articuler.

Notre expérience des missions de maintien de la paix à l'étranger et du processus de consolidation de la paix dans notre pays montre que les femmes ne sont pas simplement les principales victimes de la souffrance et du malheur qu'apportent les conflits, avec tous les traumatismes psychosociaux et la stigmatisation que

cela implique, mais sont des agents de paix et le socle de la cohésion sociale. Étant donné l'importance que revêt la participation des femmes aux initiatives de paix, le Népal applique les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, et il a à cet effet mis au point un plan national d'action visant à intégrer pleinement les femmes au processus de consolidation de la paix. Il convient de noter qu'en 2012 le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué une part plus importante de ses ressources à des programmes en faveur des femmes.

Il est indiscutable que la sécurité et le développement se renforcent mutuellement. Néanmoins, il faut respecter un équilibre délicat entre ces deux domaines afin que les pays concernés puissent s'acheminer véritablement vers une phase post-confliktuelle. La Commission de consolidation de la paix doit faire de l'appropriation et de la prise en main nationales la priorité absolue de ses activités sur le terrain afin de garantir une paix et un développement durables, en collaboration avec les acteurs nationaux.

De même, la coordination et la cohérence sont des aspects essentiels des activités de la Commission. Comme le signale le rapport, il importe de préserver la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix afin de garantir un financement efficace et d'avoir le plus grand impact possible sur le terrain en mettant en œuvre des projets ciblés. L'allocation en temps voulu de ressources suffisantes aux pays qui en ont besoin est un facteur décisif pour instaurer et maintenir la stabilité dans ces pays. Il est évident que les ressources disponibles doivent être utilisées de manière stratégique.

Bien que le contexte dans lequel interviennent les activités de consolidation de la paix varie selon les pays, nous observons de nombreuses similitudes entre les manières d'aborder la consolidation de la paix et ses fondements. Nous devons tirer les enseignements de nos expériences passées. À cet égard, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience doit être renforcé et pleinement utilisé en tant que plateforme pédagogique chargée de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements retenus des formations pays et de l'ensemble des acteurs de la consolidation de la paix. Nous estimons qu'un suivi et une intégration plus efficaces des résultats des activités de consolidation de la paix contribueraient à renforcer notre efficacité sur le terrain.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix souligne très justement l'importance cruciale d'une paix et d'une sécurité durables par le biais d'une action cohérente et coordonnée; de la nécessité d'assurer l'adhésion nationale; de la mise en place de processus nationaux inclusifs; du respect de l'égalité des sexes; de l'emploi des jeunes et de la création d'emplois; de la mobilisation de ressources suffisantes pour les activités de consolidation de la paix; et de l'échange de données d'expérience et du partage des enseignements tirés, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

L'heure est venue de redoubler d'efforts pour renforcer l'efficacité du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies afin de répondre aux aspirations à la paix, à la stabilité et à une croissance économique durable des populations touchées par un conflit.

M. Gaspar da Silva (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal estime que le présent débat est l'occasion idéale d'évaluer où nous en sommes, de nous pencher sur les défis que doit relever la Commission de consolidation de la paix et de trouver les moyens concrets d'améliorer l'impact de la Commission sur le terrain. Cela est particulièrement pertinent dans la perspective du prochain examen global quinquennal qui aura lieu en 2015. Le Portugal partage naturellement les vues exprimées hier par l'Ambassadeur Mayr-Harting au nom de l'Union européenne (voir A/67/PV.69).

Au cours des 12 derniers mois, la Commission de consolidation de la paix a continué de s'affirmer en tant qu'acteur irremplaçable au sein du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU au lendemain d'un conflit. Les rapports que nous examinons aujourd'hui (A/67/715 et A/67/711) en témoignent, et recensent les domaines où davantage peut et doit encore être fait.

La consolidation de la paix est un défi multiforme. Une particularité de la Commission de consolidation de la paix que le Portugal juge singulièrement utile est la manière dont elle associe sécurité et développement en tant qu'éléments interdépendants de la consolidation de la paix. La mise à profit de ces deux dimensions et la façon dont elles sont traitées de manière intégrée dès les premières phases de la consolidation de la paix nécessitent que nous inscrivions nos instruments de politique, de développement, de sécurité et d'aide humanitaire dans un cadre unique et cohérent. Dans chacun des pays où elle est active, notamment les quatre formations dont le Portugal fait partie, la Commission

de consolidation de la paix contribue indiscutablement aux efforts déployés par l'ONU pour définir un tel cadre.

La singularité de la Commission de consolidation de la paix tient aussi à sa composition, puisqu'elle regroupe États Membres et organisations internationales, et à ses échanges avec les acteurs nationaux dans la définition des priorités de la consolidation de la paix. Son approche, fondée sur un engagement réciproque entre la Commission et les autorités des pays inscrits à son ordre du jour, est un puissant facteur d'appropriation nationale des processus de consolidation de la paix. Le lancement d'une stratégie de réconciliation nationale au Libéria, le déroulement des élections en Sierra Leone et la mobilisation des ressources à l'appui d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi ne sont que quelques-uns des exemples les plus récents de l'efficacité de ces partenariats lorsqu'il existe un engagement national général et constant. Dans le même temps, le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, la refonte de la présence des Nations Unies en Sierra Leone et au Burundi, ainsi que la situation actuelle en République centrafricaine, constituent d'importants défis. De notre point de vue, ces défis nous incitent tous à réfléchir à la façon de tirer le meilleur parti des caractéristiques singulières de la Commission de consolidation de la paix afin d'aider ces pays à réussir à éliminer les causes profondes de l'instabilité et à surmonter ces obstacles.

À cet égard, compte tenu de la situation d'ensemble en Guinée-Bissau, et en dépit des difficultés actuelles rencontrées sur le terrain, nous pensons que la formation de la Commission peut continuer à jouer un rôle actif, notamment en fournissant un appui politique au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et en facilitant le dialogue, dès lors qu'il y aura un accord politique d'ensemble pour aller de l'avant. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel doit s'accompagner d'un engagement de la communauté internationale à garantir la stabilité et le développement de la Guinée-Bissau. La formation de la Commission de consolidation de la paix a là aussi un rôle à jouer pour promouvoir et faciliter un tel engagement.

Un autre aspect fondamental est le dialogue politique. Les déclarations d'engagements mutuels, ainsi que les visites des présidents de formations pays, constituent d'excellentes occasions de faire passer des messages politiques concernant la situation des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Pourtant, il faut bien admettre que d'autres améliorations sont

nécessaires pour préciser davantage le rôle politique des présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix par rapport à celui des autres acteurs de l'ONU – notamment les représentants spéciaux du Secrétaire général – afin non seulement d'éviter les doubles emplois, mais aussi de renforcer les synergies et les complémentarités.

À cet égard, nous sommes satisfaits des progrès observés dans les échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité tout au long de l'année 2012. Les conseils prodigués par les présidents des formations pays au moment du renouvellement des mandats, par exemple, se sont révélés utiles et devraient être pris en compte de manière systématique. Mais les informations fournies par la Commission devraient également servir à mettre très tôt en garde contre les risques de revers éventuels des efforts de consolidation de la paix dans des pays donnés.

Cela dit, s'agissant des domaines prioritaires, nous estimons que les débats sur les questions d'ordre transnational, comme la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, sont très prometteurs et constituent une vraie tentative de conférer une dimension régionale aux travaux de la Commission. À cet égard, nous accueillons la récente mission conjointe des formations Sierra Leone et Libéria comme un pas de plus en ce sens. Nous encourageons donc les formations pays à continuer de coopérer entre elles, et à travailler par ailleurs en étroite collaboration avec les bureaux régionaux des Nations Unies, en particulier en Afrique de l'Ouest, dans des secteurs tels que la mise en œuvre de projets concrets de lutte contre le crime organisé. Parallèlement, la multiplication des contacts avec les acteurs régionaux, comme l'Union du fleuve Mano, contribue également à mieux soutenir les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix ne cherche pas à proposer un modèle unique qui conviendrait à tous. La complexité de la consolidation de la paix, qui est un processus multidimensionnel et général, nécessite l'adoption d'une approche spécifique pour chaque pays. Il existe néanmoins certains principes fondamentaux et enseignements tirés de l'expérience qui doivent encadrer notre travail, parmi lesquels nous tenons à souligner le renforcement des institutions nationales. Plus un pays fait montre de maturité institutionnelle, plus la Commission de consolidation de la paix est en

mesure d'accompagner des politiques décidées et prises en main au niveau national.

Enfin, en période de pénurie financière, il va sans dire que la Commission de consolidation de la paix peut continuer à jouer un rôle clef pour mobiliser les ressources des donateurs et recenser les lacunes, les chevauchements et les priorités de financement en matière d'aide internationale. Nous encourageons la poursuite des travaux sur le terrain grâce à une collaboration plus systématique avec les autres organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations régionales, de même qu'avec le secteur privé. Alors que la période de l'actuel plan de travail tire à sa fin et que le Fonds pour la consolidation de la paix entame un nouveau cycle de planification, nous attendons avec intérêt l'examen du Fonds pour la consolidation de la paix qui sera réalisé en 2013.

Comme toujours, le Portugal est disposé à prendre part à une discussion ouverte et créative, en particulier sur les moyens d'améliorer la contribution de la Commission de consolidation de la paix pour rendre l'action de la communauté internationale plus efficace et plus intégrée tout au long des différentes étapes de la consolidation de la paix après un conflit dans les pays concernés. La capacité de la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter avec succès de ses fonctions est en effet synonyme de réussite de nos efforts collectifs pour instaurer une paix durable. Nous profitons donc de l'occasion pour remercier l'Ambassadeur Abdul Momen de l'engagement dont il a fait montre au cours de sa présidence de la Commission de consolidation de la paix, et pour exprimer, par l'entremise du Président, tout notre appui à l'Ambassadeur Ranko Vilić. Nous réaffirmons dans le même temps notre volonté de continuer à coopérer avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de mener à bien les tâches qui nous attendent.

M. Touré (Guinée) : Ma délégation remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat commun sur la consolidation de la paix. Nous sommes reconnaissants au Président de la sixième session de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen du Bangladesh, et au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour leur leadership et pour la qualité et la pertinence des rapports dont nous sommes saisis (A/67/715 et A/67/711). Nous félicitons l'Ambassadeur Ranko Vilić, de la Croatie, nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix,

pour sa déclaration (voir A/67/PV.69), et lui souhaite plein succès à la tête de la Commission. Ma délégation accueille aussi avec grand intérêt les déclarations faites par les Présidents des formations pays (voir A/67/PV.69). Je voudrais saisir cette occasion pour saluer tous les membres de la formation Guinée pour leur engagement en faveur de mon pays. De même, je remercie toute l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour ses efforts inlassables et ses initiatives novatrices.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/67/PV.69) et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

En tant qu'institution intergouvernementale dotée d'un mandat transversal, la Commission de consolidation de la paix constitue une innovation susceptible de contribuer à l'amélioration de la cohérence de l'action de la communauté internationale dans les pays inscrits à son ordre du jour en y intégrant les dimensions politique, sécuritaire, humanitaire et de développement. Mon gouvernement se félicite des progrès enregistrés au cours de l'année 2012 par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, notamment dans la mise en œuvre de stratégies de réconciliation nationale, de réforme du secteur de la sécurité, d'assistance à des processus électoraux ou encore de mobilisation des ressources et de coordination de l'aide internationale. Cependant, ces résultats peuvent encore être améliorés, en particulier en ce qui concerne l'interaction de la Commission de consolidation de la paix avec les autorités du pays inscrits à son ordre du jour, la coordination au sein du système des Nations Unies, l'accompagnement politique, ainsi que ses méthodes de travail.

Le respect du principe de l'appropriation nationale revêt une importance capitale dans la réalisation des objectifs de consolidation de la paix. À cet égard, les autorités nationales doivent être associées davantage à la préparation et à la conduite des travaux de la Commission, dans la mesure où la consolidation de la paix relève de leur responsabilité première.

Mon gouvernement exhorte aussi la Commission de consolidation de la paix à redoubler d'efforts dans le domaine de la mobilisation des ressources, notamment en assistant les pays inscrits à son ordre du jour dans la mise en place de dispositifs nationaux capables de mobiliser un soutien financier et technique durable. De même, la coordination des interventions des différents acteurs impliqués dans la consolidation de la paix mérite

d'être renforcée aussi bien au Siège que sur le terrain, en vue d'harmoniser les priorités des parties avec celles fixées dans la déclaration d'engagements mutuels.

Dans le cas spécifique de mon pays, la collaboration entre la formation Guinée, présidée par le Luxembourg, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, présidé par le Japon, et le Gouvernement guinéen, a permis d'identifier les intervenants et les programmes pertinents, ainsi que les chevauchements et les lacunes relatives à la gestion de l'aide dans sa globalité. Il me plaît ici de souligner que l'étroite collaboration entre le Gouvernement guinéen et le Fonds pour la consolidation de la paix a débouché sur des avancées significatives, notamment dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, à travers le recensement biométrique des effectifs des forces armées et surtout la mise à la retraite de 3 928 soldats. Conformément au principe de l'appropriation nationale, le Gouvernement guinéen, en dépit de ses maigres moyens, a contribué au financement du quart de l'enveloppe globale.

De son côté, le Fonds a pu mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires au financement du recensement biométrique des effectifs de l'armée et au reliquat de celui du projet de mise à la retraite, permettant ainsi de renforcer à court terme la gouvernance du secteur de la sécurité à travers le fonctionnement durable du système de retraite des militaires; une réduction importante, de 15 %, des effectifs de l'armée et une diminution conséquente des charges budgétaires connexes. Le recensement biométrique a permis d'identifier des réformes nécessaires telles que la réorganisation du système de gestion des ressources humaines de l'armée et le recensement des effectifs de la police. En outre, le déploiement à Conakry d'un conseiller de haut niveau et d'une équipe d'experts pour l'appui stratégique à la réforme du secteur de la sécurité a permis une plus grande implication des parties prenantes nationales dans la mise en œuvre efficace d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, une meilleure coordination des activités du système des Nations Unies et un engagement du Gouvernement à allouer davantage de ressources au secteur dans la loi de finances de 2013.

Nous nous félicitons, par ailleurs, de l'appui soutenu que le Fonds apporte à la Guinée dans les deux autres domaines prioritaires de son programme national de consolidation de la paix, à savoir la promotion de la réconciliation nationale et la politique d'emploi des

jeunes et des femmes. Dans le but de consolider ces acquis, nous estimons que la Guinée et ses partenaires devraient tirer parti de la dynamique et de la confiance suscitées par ces premiers succès pour poursuivre la réforme engagée, à travers son extension aux autres composantes du secteur, en particulier la police et la justice.

Pour conclure, ma délégation estime que la Commission de consolidation de la paix gagnerait en efficacité en intégrant dans son approche la dimension sous-régionale pour faire face aux multiples fléaux transnationaux en Afrique de l'Ouest qui menacent la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. C'est pourquoi ma délégation propose que la Commission de consolidation de la paix envisage la mise en place d'un cadre permanent de concertation, d'une part, entre ses membres et les organisations sous-régionales, comme l'Union du fleuve Mano, et d'autre part, entre les Présidents de ces quatre formations pays.

Enfin, je voudrais réitérer la volonté du Gouvernement guinéen de travailler encore plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et la communauté internationale dans son ensemble dans le but de promouvoir un partenariat efficace, à la mesure des attentes de toutes les parties.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les activités de consolidation de la paix sont un facteur clef pour régler les conflits de manière efficace, stabiliser les situations d'après-conflit et éviter que les crises ne reprennent. Néanmoins, malgré les efforts déployés dans ce domaine par l'ONU, dans le cadre de ses opérations de maintien de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, l'assistance aux pays sortant d'un conflit continue d'être fournie de façon parcellaire. Il est à l'évidence nécessaire d'améliorer la coordination et la répartition des tâches entre les acteurs du processus de consolidation de la paix et de systématiser ce processus.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs n'implique pas nécessairement la création de nouvelles structures ou de nouveaux mécanismes institutionnels. Nous estimons qu'il est possible de perfectionner davantage le dispositif existant afin d'en tirer pleinement parti. La Fédération de Russie appuie les activités de la Commission de consolidation de la paix car il s'agit d'un organe intergouvernemental qui joue un rôle décisif dans la coordination de l'aide à la consolidation

de la paix. Nous considérons que fournir au Conseil de sécurité, à sa demande, une assistance de qualité et des conseils en ce qui concerne les pays inscrits à son ordre du jour peut apporter une valeur ajoutée. Nous estimons que la Commission, dans le cadre de son mandat, doit contribuer au règlement de la plupart des questions transversales liées à la consolidation de la paix, en rapport avec l'ensemble du système des Nations Unies et pour lesquelles les États Membres doivent avoir de nombreuses discussions dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer les résultats des activités de la Commission sur le terrain. Dans un certain nombre de pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, de bons résultats ont été obtenus en matière de lutte contre les causes profondes des conflits et de consolidation des institutions publiques, d'amélioration de la coordination et de mobilisation des ressources à cet effet. Dans le même temps, les exemples de la Guinée-Bissau et de la République centrafricaine nous obligent à procéder à une analyse minutieuse de la célérité et de l'efficacité de la contribution de la Commission de consolidation de la paix au processus de règlement au lendemain d'un conflit dans les pays où nous observons une détérioration de la situation. Malheureusement, dans ce cas, la consolidation de la paix n'a pas donné de résultat. Il est clair que des solutions qui peuvent avoir été effectives dans certains contextes ne le sont pas dans d'autres. Nous voudrions, à cet égard, souligner l'importance de l'appropriation nationale pour ce qui est du processus de consolidation de la paix. De plus, il est absolument nécessaire de maintenir – pas seulement en paroles, mais en actes – les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États sortant d'un conflit et de reconnaître quelles sont les responsabilités et les priorités nationales dans le cadre de la consolidation de la paix.

C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale d'assurer l'appropriation nationale, car ce sont eux qui représentent les intérêts de la société dans son ensemble. Les activités de consolidation de la paix peuvent être déterminantes si elles sont entreprises à temps et à l'échelle voulue, et aussi, lorsqu'elles s'attachent à solutionner des problèmes en lien direct avec l'élimination des causes profondes des conflits. Au cours de la période postconflictuelle, nous devons non seulement tenir compte de la situation politique, mais appuyer également le développement économique, régler les problèmes sociaux pressants et

créer des perspectives d'emplois, ce qui peut atténuer les divergences politiques. À cet égard, les fonds et programmes des Nations Unies peuvent jouer un rôle central.

S'agissant des activités de la Commission de consolidation de la paix en 2012, nous tenons à remercier le Représentant permanent du Bangladesh, M. Abulkalam Abdul Momen, pour son travail à la présidence de ladite Commission. L'année écoulée a donné beaucoup de travail à la Commission dont les activités ont produit des résultats, ce dont nous la félicitons. Nous sommes convaincus que le Président actuel, qui est également Président du Groupe des États d'Europe orientale et Représentant permanent de la Croatie, M. Ranko Villović, veillera à ce que la Commission continue d'aller de l'avant. Hier, nous avons écouté avec intérêt sa déclaration (voir A/67/PV.69), qui, croyons-nous comprendre, a été faite à titre national.

Le rapport de la Commission (A/67/715) a recensé plusieurs défis. Le programme est vaste et a pour but d'améliorer l'efficacité de la Commission dans des domaines tels que la coordination des efforts internationaux de consolidation de la paix, la mise au point de recommandations afin de coordonner au mieux l'appui international fourni aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et de rationaliser les méthodes de travail.

Nous avons lu avec grand soin le rapport (A/67/711) sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous pensons que le Fonds est l'une des composantes les plus importantes du dispositif de consolidation de la paix. Ce mécanisme de financement rapide, qui permet de faciliter la collecte de ressources à long terme pour la reconstruction et le développement, a fait la preuve de son efficacité. La Russie continuera d'apporter ses contributions annuelles à hauteur de 2 millions de dollars. Les contributions totales de la Russie se chiffrent à 10 millions de dollars, ce qui fait de notre pays l'un des principaux donateurs du Fonds.

La fourniture, dans le cadre du Fonds, d'une assistance aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et aux fonds et programmes des Nations Unies permet de tenir compte des priorités des pays hôtes et assure que le Fonds dispose des ressources nécessaires pour relever ces défis. Nous continuons de croire qu'il faut diviser les ressources et ne pas imposer de façon artificielle des projets thématiques aux pays. Les priorités doivent être déterminées par les gouvernements eux-mêmes.

M. Dugan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur les progrès réalisés par le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711) et la Commission de consolidation de la paix pour son rapport sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Nous apprécions les contributions de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux divers processus et capacités de la consolidation de la paix.

Je voudrais également de féliciter et de remercier l'Ambassadeur Abdul Momen pour le dynamisme avec lequel il a présidé le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2012, et de saluer l'élection de l'Ambassadeur Ranko Villović à sa présidence en lui réaffirmant notre coopération et notre appui et en lui souhaitant un plein succès pour l'année 2013.

Les États-Unis restent convaincus que l'une des plus grandes priorités stratégique de l'ensemble du système des Nations Unies doit être d'aider les pays à effectuer une transition réussie. Les derniers rapports du Secrétaire général illustrent le potentiel de la Commission de consolidation de la paix et les défis auxquels elle continue d'être confrontée. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel une appropriation nationale solide, une relation de travail renforcé avec les acteurs clefs de l'ONU sur le terrain et une hiérarchisation des ressources sont essentielles au succès de la Commission.

Les États-Unis notent des étapes importantes dans la consolidation de la paix en 2012, notamment le déroulement pacifique des élections en Sierra Leone et le lancement d'une stratégie nationale de réconciliation au Libéria. Nous saluons l'engagement continu de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone alors que l'Organisation réduit les effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Une transition durable en Sierra Leone pourrait servir d'exemple à suivre. Par contre, des événements tels que le putsch de 2012 en Guinée-Bissau et la violence que connaît aujourd'hui la République centrafricaine rappellent brutalement la fragilité des transitions et la nécessité pour la Commission de consolidation de la paix et les autres parties prenantes d'être plus vigilantes et plus actives.

La cohérence stratégique dans tous les aspects de l'intervention et de l'appui de la communauté internationale doit rester l'une des priorités principales

des instruments de consolidation de la paix des Nations Unies et doit se concrétiser par l'envoi de messages cohérents aux pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix afin d'assurer que le message de la communauté internationale soit cohérent, notamment pour ce qui est de la mobilisation des ressources.

La promotion des partenariats avec les organisations régionales, les institutions financières et autres acteurs clés doit donc continuer à être prioritaire. Les États-Unis estiment qu'une collaboration renforcée entre l'ONU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement est pleine de promesses. Les outils et les ressources des banques de développement multilatérales sont indispensables au succès des transitions postconflituelles et doivent compléter les efforts plus larges axés sur le dialogue politique et promouvoir la réconciliation. Nous saluons les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour renforcer ces partenariats et l'encourageons à examiner la possibilité de renforcer la coopération avec le secteur privé, ainsi qu'avec des organisations philanthropiques et autres organisations non gouvernementales.

Il existe également une synergie naturelle entre la Commission de consolidation de la paix et les initiatives comme le Groupe g7+ et son Nouvel accord pour l'engagement international dans les États fragiles, dont on pourrait faire un meilleur usage. Au sein du système des Nations Unies, nous voyons également la possibilité pour la Commission de consolidation de la paix – de concert avec le Conseil de sécurité, d'autres organes de l'ONU et les missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission – de mieux définir les attentes mutuelles et les rôles respectifs. Les exposés présentés par les Présidents des formations de la Commission lors du renouvellement des mandats des missions politiques spéciales ont été productifs, et nous attendons avec intérêt la poursuite de ce type de collaboration.

Les États-Unis exhortent la Commission à solliciter plus activement la participation des représentants des pays inscrits à son ordre du jour. Le bilan de la Commission à cet égard est mitigé. Nous attendons des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix qu'ils identifient les meilleures formes de collaboration avec la Commission en vue d'assurer un partenariat dynamique.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'amélioration des instruments

pratiques propres à chaque pays afin d'évaluer les effets et de quantifier les résultats en assurant que ces outils soient adaptés aux nouveaux besoins des pays et en mettant au point des mécanismes pratiques afin de faciliter l'échange des expériences et de générer un intérêt et un engagement accrus parmi l'ensemble des membres de l'Organisation. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général à la Commission pour qu'elle axe davantage ses efforts sur les questions thématiques telles que la création d'emplois, l'autonomisation des femmes, la réconciliation nationale et la jeunesse, et travaille de plus près avec les gouvernements pour définir leurs priorités.

Nous notons l'engagement de la Commission au Libéria sur la réconciliation nationale, les réformes électorale et constitutionnelle et le rôle des femmes en tant qu'agents du changement dans la société libérienne. Nous notons également les efforts déployés par la Commission en Guinée pour ouvrir des possibilités d'emplois pour les jeunes. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à mobiliser un plus grand appui international pour la mise en œuvre de ces stratégies.

Pour ce qui est du Fonds pour la consolidation de la paix, les États-Unis se félicitent des efforts qu'il déploie de manière progressive pour mettre l'accent sur les avantages comparatifs. Le Fonds a permis de combler des lacunes fondamentales dans des pays se relevant d'une crise ou d'un conflit, notamment pour ce qui est du financement de la réforme du secteur de la sécurité et des pensions des officiers retraités de l'armée en Guinée.

Compte tenu de la nécessité croissante de financement à long terme, le Secrétariat va devoir redoubler d'efforts pour veiller à ce que les fonds versés par le Fonds pour la consolidation de la paix continuent de remédier aux carences que ne parviennent pas à pallier les autres donateurs. Ceci s'applique également au mécanisme de financement des interventions rapides et au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix. Nous maintenons notre appui à l'examen en cours du mécanisme du Comité directeur mixte afin de garantir que ces mécanismes reflètent une large appropriation nationale, notamment au sein de la société civile et d'autres groupes clés tels que les principaux groupes d'opposition, les jeunes et les femmes; qu'ils agissent rapidement pour avoir des effets rapides; et qu'ils permettent de mettre en place des mesures de suivi et de responsabilisation.

Nous saluons également les efforts que déploie le Fonds pour la consolidation de la paix dans des domaines où l'impact de son action est avéré, notamment la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de réintégration. Nous recommandons au Fonds de rechercher des moyens plus créatifs d'améliorer l'impact de son action dans toutes les zones où il opère et de poursuivre ses efforts visant à travailler de concert avec ses partenaires internationaux, notamment les banques de développement, le Groupe G7+ et les partenaires du New Deal.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire écho aux autres orateurs et remercier le Secrétaire général et le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix de leurs rapports détaillés (A/67/711 et A/67/715). La Norvège approuve pleinement l'observation qui figure dans le rapport de la Commission, à savoir que 2012 nous a permis d'observer les potentialités et les limites de la Commission.

Il est évident qu'il y a eu des faits encourageants dans certains des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, alors que d'autres ont malheureusement avancé à reculons. Ce bilan mitigé est une nouvelle réaffirmation du fait que la consolidation de la paix est un processus difficile qui prend du temps et comporte de nombreux risques. Nous devons nous montrer patients et ne pas supposer qu'il existe des solutions rapides. Il est évident que faire preuve de patience exige également de faire preuve de volonté politique. La Norvège est donc heureuse que le caractère fondamental de la consolidation de la paix ait été reconnu durant le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Un avantage relatif que présente la Commission de consolidation de la paix est de fait les efforts soutenus qu'elle déploie à long terme pour aider les pays à consolider la paix et à œuvrer à leur croissance économique et à leur développement durable. En ce faisant, la Commission doit appuyer l'appropriation nationale des processus de paix et de réconciliation. Dans le même temps, il est impératif que ces processus soient ouverts à tous les secteurs de la société.

Il est évident que les conflits violents ne peuvent être réglés de manière juste et durable si les femmes ne font pas partie du processus. Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est de plus en plus reconnu, et nous devons veiller à ce que le Plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique

hommes-femmes dans la consolidation de la paix soit pleinement mis en œuvre. Ne pas appliquer le Plan d'action serait une erreur coûteuse que nous ne pouvons nous permettre de faire.

L'appropriation nationale est un objectif clef de l'initiative sur les moyens civils nécessaires dans les situations postconflituelles. La Norvège est heureuse que le Comité d'organisation ait exprimé durant ses réunions son ferme appui à cette initiative, qui nous permettra de développer de nouveaux moyens de coopération et de nouveaux partenariats pour aider les pays sortant d'un conflit.

La Norvège applaudit aux efforts que déploie la Commission pour nouer des partenariats plus solides avec tous les acteurs concernés, en particulier en ce qui concerne les institutions financières internationales. Même s'ils s'avèrent plus difficiles, nous devons poursuivre nos efforts pour coopérer et nouer des partenariats avec des fondations, des organisations philanthropiques et le secteur privé.

Les partenariats sont essentiels pour mobiliser des ressources, objectif qui était une priorité de la Commission en 2012. S'agissant de la question de la mobilisation de ressources, la Norvège réitère sa reconnaissance au Fonds pour la consolidation de la paix. L'accent mis par le Fonds sur les pays qui suscitent peu d'attention, sa rapidité, sa volonté de prendre des risques et la large base de donateurs sur laquelle il s'appuie constituent ses forces et son utilité principales. Nous devons toutefois garder à l'esprit que le Fonds est avant tout un fonds d'amorçage; il ne peut être la principale source de financement d'un processus de consolidation de la paix dans un pays. Si la Norvège exhorte de nouveau les donateurs traditionnels à maintenir, ou de préférence à augmenter, leurs contributions financières, nous devons également rechercher l'appui de donateurs non traditionnels, en particulier les économies émergentes. L'appui à la consolidation de la paix est une responsabilité collective qui incombe à l'ensemble des États Membres de l'ONU. En outre, nous devons rechercher des moyens d'améliorer la mobilisation de ressources nationales dans les pays concernés. La mobilisation de ressources nationales, qui peut notamment passer par une augmentation des impôts, permettra de renforcer l'appropriation nationale.

La Commission de consolidation de la paix fait partie de la famille des Nations Unies et doit considérer comme un objectif fondamental la nécessité de garantir la cohérence et de contribuer à notre objectif global

d'unité dans l'action. Au niveau national, une tâche fondamentale consisterait à appuyer les équipes de pays des Nations Unies et les Représentants spéciaux du Secrétaire général. Ainsi, la Commission peut jouer plus efficacement son rôle d'accompagnatrice politique dans le pays concerné.

Pour terminer, la Commission de consolidation de la paix a parcouru un long chemin depuis sa création il y a près de huit ans. Elle a montré qu'elle peut obtenir des résultats positifs dans plusieurs pays inscrits à son ordre du jour, même s'il demeure évident qu'il est nécessaire de continuer à améliorer ses méthodes de travail. La Norvège est heureuse que l'on prévienne d'aborder ce sujet plus en détail en 2013, et nous attendons avec intérêt de prendre part à ces délibérations.

M^{me} Cizare (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Je remercie également l'Ambassadeur Ranko Vilović, Représentant permanent de la République de Croatie, de sa déclaration. Je tiens également à remercier sincèrement le précédent Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh, d'avoir présenté le rapport annuel de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/67/PV.69).

Comme le reflète le rapport de la Commission, depuis la fin de l'examen du dispositif de consolidation de la paix mené en 2010, et après l'adoption des feuilles de route pour les mesures à prendre en 2011 et 2012, la Commission a pris des mesures importantes pour appliquer les principales recommandations formulées à l'issue de l'examen. L'Éthiopie se félicite du nouveau format des rapports, qui s'articulent désormais autour de thèmes précis. Plus particulièrement, nous notons avec satisfaction que la Commission s'efforce d'améliorer ses relations avec les organes principaux de l'ONU, sa coordination et ses méthodes de travail. Sans aucun doute, l'attention accrue portée à ces questions permettra de renforcer l'impact de l'action de la Commission sur le terrain.

Nous saluons également les efforts que ne cesse de faire la Commission en vue d'améliorer son rôle en

matière de mobilisation de ressources, de création de partenariats et d'appui à l'appropriation nationale et au renforcement des capacités. Nous espérons également qu'outre les six pays à l'examen, la Commission sera bientôt prête, sur leur demande, à ajouter à son ordre du jour d'autres pays sortant d'un conflit. À cet égard, nous prenons note de l'appui que fournit le Fonds pour la consolidation de la paix à la République du Soudan du Sud et à la Somalie.

Nous tenons à souligner les points suivants. Premièrement, l'appropriation nationale demeure cruciale, et, à cette fin, il est essentiel que les cadres d'engagement et l'assistance de la Commission comme du Fonds s'alignent sur les besoins nationaux et les priorités définies par les pays sortant de conflit.

Deuxièmement, la plupart des conflits ont eu lieu dans des pays en développement, dont beaucoup sont passés avec succès du conflit au développement de l'infrastructure institutionnelle et au développement. Dans ce processus difficile, il est essentiel de recourir suffisamment aux experts civils de l'hémisphère Sud. À cet égard, nous sommes totalement favorables à une meilleure communication et à une coopération étroite entre le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix et l'Union africaine.

Troisièmement, nous apportons notre appui sans réserve à l'accent qui est mis sur les efforts de mobilisation de ressources, les partenariats et la coordination des aides nationales, ainsi que sur le renforcement du partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il importe aussi d'y impliquer des fondations, des organisations philanthropiques et le secteur privé.

Selon le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, le total des contributions reçues par le Fonds a considérablement augmenté, passant de 58,1 millions de dollars en 2011 à 80,5 millions de dollars en 2012. Nous tenons à remercier les États Membres qui ont versé ces précieuses contributions, et remercions également les nouveaux donateurs. Il est également encourageant de constater que près de 88% des projets du Fonds pour la consolidation de la paix ont été jugés comme étant sur la bonne voie. Cela signifie que l'efficacité des programmes s'est améliorée en 2012.

Enfin, je voudrais achever mon propos en réitérant l'engagement de l'Éthiopie à participer de manière

constructive à toutes les activités de consolidation de la paix.

M. Govender (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir organisé ce débat commun consacré au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et au rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Tout d'abord, l'Afrique du Sud tient à féliciter S. E. l'Ambassadeur Ranko Vilić, Représentant permanent de la République de Croatie, pour son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens en outre à exprimer la vive reconnaissance de ma délégation à S. E. l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh, pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de son mandat de Président de la Commission. Nous remercions également les Présidents des formations pays et la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, de leurs contributions respectives à l'amélioration des travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/67/PV.69).

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix offrent l'occasion idéale de faire le point, de consolider les acquis et de déterminer les problèmes qui se posent dans le contexte de la consolidation de la paix. Les rapports indiquent que des progrès notables ont été réalisés par la Commission grâce au Comité d'organisation et aux formations pays s'agissant de renforcer la cohérence et d'améliorer la coordination entre les parties prenantes, à la fois sur le terrain et à New York.

Nous notons également les succès enregistrés dans les activités de suivi des recommandations formulées dans l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ces gains se sont traduits par des résultats concrets pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Bien que nous constations des résultats mitigés entre les six formations pays, le pronostic est dans l'ensemble encourageant, et nous confirme que le rôle de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies est en

effet crucial et mérite le plein appui de tous les États Membres.

Les deux rapports soulignent à juste titre que l'appropriation nationale est essentielle à toute initiative de consolidation de la paix, et qu'une intervention de la communauté internationale est indispensable le plus tôt possible afin de contribuer au succès de la transition dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général quand il souligne que la Commission de consolidation de la paix constitue pour la communauté internationale une instance politique stratégique à même de réunir les acteurs les plus influents sur le plan mondial pour faire progresser les efforts de consolidation de la paix. Nous avons vu, à cet égard, les résultats positifs obtenus au Libéria et en Sierra Leone, avec le bon déroulement des élections multipartites tenues ces dernières années. L'appui et l'assistance indispensables que la Commission a apportés à ces processus ont contribué à l'organisation d'élections présidentielles, législatives et locales. La conséquence évidente en est que les citoyens de ces pays commencent à prendre conscience des dividendes de la paix et contribuent directement à forger leurs destins. Des progrès similaires ont aussi constaté au Burundi, où le processus d'édification de la nation est passé du niveau politique au renforcement de la cohésion sociale et au secteur économique pour s'atteler à la réduction de la pauvreté.

L'interruption des activités du Fonds pour la consolidation de la paix est en effet regrettable, comme cela a été le cas en Guinée-Bissau. Cela vient nous rappeler que l'appropriation nationale est essentielle pour faire en sorte que les tâches et les responsabilités de consolidation de la paix restent sur la bonne voie, car, comme chacun le sait, la création de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que du Fonds pour la consolidation de la paix, visait à intervenir à essentiellement dans des contextes de sortie de conflit, dans lesquels les gouvernements et d'autres parties prenantes nationales sont attachés, ou montrent leur attachement, à la consolidation de la paix. Nous attendons avec impatience la reprise rapide des activités du Fonds en Guinée-Bissau afin de tirer profit des gains déjà engrangés par la formation.

Les récents événements survenus en République centrafricaine viennent nous rappeler l'ampleur du problème auquel la Commission de consolidation de la paix et la communauté internationale doivent faire face dans le contexte de la consolidation de la paix. Ce

qui s'est passé en République centrafricaine inquiète sérieusement ma délégation, d'autant plus que ces événements ont infligé un revers majeur aux importants acquis que la formation a enregistrés concernant la réforme du secteur de la sécurité et la dynamique qu'elle a introduite dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Nous prenons note du communiqué de presse (SC/10960) publié récemment par le Conseil de sécurité sur la situation dans le pays, et appuyons l'appel du Conseil demandant le rétablissement de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre des accords de Libreville. Nous souhaitons vivement qu'une solution pacifique et rapide soit trouvée au conflit.

L'on ne soulignera jamais assez l'importance de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre toutes les parties prenantes, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, y compris les organes principaux. Nous soutenons fermement l'avis du Secrétaire général selon lequel le renforcement des relations avec le Conseil de sécurité doit être une priorité, notamment étant donné que cinq des six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ont été référés par le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la poursuite des échanges par le biais de dialogues informels et d'exposés présentés au Conseil par les formations pays et encouragerons une meilleure collaboration à cet égard.

Nous pensons que les capacités civiles internationales, en particulier celles des pays du Sud, sont fortement susceptibles d'améliorer le renforcement des capacités au niveau national pour les États sortant d'un conflit, et ce en fonction de leurs besoins spécifiques. Le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit est l'un des mécanismes du continent visant à réduire la gravité et la fréquence des conflits en Afrique, et de favoriser le développement durable.

La Commission de consolidation de la paix constitue une bonne plateforme pour favoriser les échanges de données d'expérience entre les pays dont elle s'occupe et les autres pays sortant d'un conflit qui ont réussi à entreprendre des activités de développement. Nous sommes aussi d'accord avec le rapport du Secrétaire général qu'une attention particulière à cet égard doit être portée à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Enfin, l'Afrique du Sud a récemment eu l'honneur d'être élue à la Commission de consolidation

de la paix. Nous restons déterminés à appuyer le travail de la Commission et, à cette fin, nous contribuerons activement aux travaux de ses structures respectives.

M^{me} Niang (Sénégal) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/67/PV.69) et se réjouit de la tenue du présent débat conjoint de la plénière sur les points 31 et 107 de l'ordre du jour relatifs, respectivement, au Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et au Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711).

C'est l'occasion de revenir sur les réalisations de cet organe consultatif intergouvernemental de l'ONU qui joue un rôle unique dans le rétablissement et la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Abulkalam Abdul Momen, Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU, pour le travail accompli à la tête de la Commission. Au nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Ranko Viločić, Ambassadeur et Représentant permanent de la Croatie, je souhaite plein succès dans la conduite de sa mission et voudrais l'assurer de notre entier soutien.

Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé car il se tient dans un contexte favorable où les efforts déployés dans le cadre de la consolidation de la paix participent largement à la reconstruction de la plupart des pays concernés. En effet, hormis la Guinée-Bissau où les activités du Fonds pour la consolidation de la paix ont été suspendues indéfiniment à cause du coup d'État militaire, la Commission a soutenu les pays inscrits à son ordre du jour en adoptant notamment des processus plus inclusifs pour construire la paix.

Il découle cependant de l'examen du rapport de 2012 du Fonds pour la consolidation de la paix que les progrès réalisés à ce jour n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. De nombreux défis demeurent et concernent entre autres la création d'opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables – les jeunes et les femmes –, la restauration de l'administration décentralisée et du fonctionnement de l'entité gouvernementale, ainsi que la fourniture de services publics. Selon ce même rapport, les deux domaines stratégiques prioritaires sont la revitalisation économique et le rétablissement des services administratifs.

Fort heureusement, les études menées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont pu parvenir à des recommandations dont il me plaît de rappeler les plus importantes. Les programmes de réforme du secteur de la sécurité doivent être plus étroitement intégrés dans les programmes de dialogue national, de consolidation de la paix, de la justice et de la réconciliation. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit être plus souple afin de soutenir les programmes de réinsertion lorsque les financements arrivent à terme et que les programmes ne sont pas achevés. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit continuer à reconnaître la valeur des services gouvernementaux de prestation dans la répartition des dividendes de la paix mais aussi l'amélioration de la réactivité desdits services face aux préoccupations des communautés touchées par les conflits, tout en mettant l'accent sur les programmes qui visent à réduire les inégalités historiques. En outre, la Commission de consolidation de la paix devra jouer pleinement son rôle d'organe consultatif en renforçant sa collaboration avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et en renforçant ses liens avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

En ce qui concerne le renforcement des capacités civiles à la suite d'un conflit, nous nous réjouissons des efforts qui ont été déployés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire notamment, au titre de l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, en collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ainsi, comme le souligne le rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix, un groupe de fonctionnaires s'est rendu au Sénégal afin d'apprendre davantage sur la promotion de l'engagement des femmes dans les programmes de réforme du secteur de la sécurité, ce qui, à nos yeux, constitue un bon exemple de coopération Sud-Sud à maintenir.

La maîtrise nationale et le renforcement des capacités des États touchés par les conflits doivent donc rester au cœur des activités de consolidation de la paix si l'on veut répondre durablement aux besoins de ces pays. C'est d'autant plus nécessaire que la consolidation de la paix ne pourra être efficace que si elle permet à ces derniers de disposer des capacités nécessaires pour se relever et se reprendre en main. En outre, en réaffirmant le rôle central que joue l'appropriation nationale au cœur de la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix montre sa maturité et son

engagement vis-à-vis des pays inscrits à son ordre du jour.

Toutefois, le soutien qu'elle apporte à ces processus ne serait pas efficace en l'absence d'un rôle de direction affirmé des acteurs nationaux dans les pays concernés. Il importe donc de veiller à ce que la planification de la consolidation de la paix soit axée sur la demande et les besoins de ces pays. Cela passe, notamment, par la prise en compte des priorités définies par ces États mais aussi par la mise en œuvre de politiques viables visant l'autonomisation des acteurs nationaux, en particulier les jeunes.

Enfin, s'agissant de la sexospécificité, nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à favoriser l'égalité des sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes dans les différentes missions, tel que prôné dans les rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/67/499) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354).

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous remercions le Représentant permanent du Bangladesh d'avoir dirigé les travaux du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2012. Nous adressons nos meilleurs vœux de succès au nouveau Président en exercice, le Représentant permanent de la Croatie, dans ses efforts pour faire avancer les travaux de la Commission de consolidation de la paix cette année. Nous nous associons à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/67/PV.69).

La dernière session de la Commission de consolidation de la paix a souligné une nouvelle fois la nécessité que l'ONU réponde de manière cohérente, efficace et prévisible aux besoins en matière de consolidation de la paix des pays sortant d'un conflit. La session a également mis en avant les trois concepts clefs de la consolidation de la paix suivants : premièrement, donner la priorité à des domaines ciblés et se concentrer sur la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités locales et la relance de l'économie; deuxièmement, mettre davantage l'accent sur les aspects de la consolidation de la paix liés au développement et, troisièmement, resserrer les liens entre maintien et consolidation de la paix pour une intervention cohérente et harmonieuse de l'ONU au lendemain d'un conflit.

Cette dernière session de la Commission de consolidation de la paix a coïncidé avec la publication du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/67/499). L'accent mis par le Secrétaire général sur l'ouverture, le renforcement des institutions et un appui international soutenu à la consolidation de la paix correspond aux enseignements tirés des travaux du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations pays.

La structure inédite de la Commission de consolidation de la paix offre à différents acteurs le cadre idéal pour examiner et mettre en œuvre les initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies. Il faut tirer parti du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans l'élaboration et l'exécution des mandats et des activités liés à la consolidation de la paix. Le Comité d'organisation devrait également entamer des délibérations sérieuses pour donner à la Commission de consolidation de la paix une place dans la prise de décisions liées aux activités de consolidation de la paix de l'ONU. L'attention soutenue que nous portons aux méthodes de travail de la Commission est donc particulièrement encourageante.

En janvier, sous la présidence pakistanaise, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2086 (2013), qui souligne le rôle central de la Commission de consolidation de la paix en matière de conseil et de mobilisation des ressources aux fins des activités de consolidation de la paix. Le Pakistan a pris l'initiative de la résolution 2086 (2013) et l'a fait adopter par le Conseil de sécurité. Ce faisant, nous étions guidés par notre expérience en tant que membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix et principal fournisseur de contingents aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Cette résolution a clarifié et renforcé le lien entre le maintien et la consolidation de la paix. Elle a favorisé la mise en place de partenariats plus solides propices à une réponse collective aux défis du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de ce que la résolution 2086 (2013) ait été adoptée par consensus, que tous les membres du Conseil s'en soient portés coauteurs et qu'elle soit largement appréciée par l'ensemble des Membres de l'Organisation.

L'examen de la Commission de consolidation de la paix fait en 2010 a abouti à l'harmonisation du cadre stratégique des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission pour ce qui est de leurs priorités

et politiques nationales respectives en veillant à une complète appropriation locale. Nous nous félicitons de ce que les formations de la Commission peaufinent leur rôle et prennent d'importantes initiatives en matière de mobilisation des ressources par le biais des institutions financières internationales et des sources de financement autres que l'ONU.

Le succès de la consolidation de la paix des Nations Unies dépend de ressources financières adéquates. Dans une situation d'après-conflit, le Fonds pour la consolidation de la paix fournit les capitaux qui attireront d'autres sources de financement. Le Fonds est donc une composante essentielle du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Le Pakistan contribue au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous convenons que, comme cela a été dit, les contributions au Fonds constituent un investissement pour la paix. Il est indispensable d'élargir la base des donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix afin de libérer le rôle catalyseur de cet important instrument. Les États Membres et le Secrétariat doivent fournir au Fonds les ressources et la flexibilité opérationnelle dont il a besoin pour être plus efficace.

Outre des ressources financières, les initiatives de consolidation de la paix ont besoin de ressources humaines adéquates. L'initiative du Secrétaire général sur les moyens civils joue un rôle important dans l'identification des compétences à adapter aux besoins propres à la consolidation de la paix après un conflit. Le processus de mise en place des moyens civils doit pouvoir résister à toute vérification intergouvernementale, éviter les doubles emplois et être conforme aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous réitérons notre ferme attachement et notre appui aux initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous partageons l'espoir que nos efforts collectifs de consolidation de la paix bénéficieront à tous les peuples du monde touchés par la guerre.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis d'exprimer notre appui sans réserve aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et à son dernier rapport (A/67/715). Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Ma déclaration portera sur le Fonds pour la consolidation de la paix et sa coopération avec mon pays.

Ces dernières années, le Fonds pour la consolidation de la paix est devenu l'un des instruments les plus importants dont dispose la communauté internationale pour relever les défis posés par la transition des conflits à un développement durable dans de nombreux pays, dont le mien. La réponse du Fonds à la violence interethnique qui a frappé le Kirghizistan en 2010 a été rapide et a joué un rôle important. Ces premières mesures de stabilisation ont aidé le Kirghizistan à poursuivre le processus de relèvement et à mettre en place la première démocratie parlementaire de la région.

Pendant les quelque deux ans qui ont suivi le conflit, le Fonds a alloué 10 millions de dollars au Kirghizistan dans le cadre de son mécanisme de financement des interventions rapides. Ces projets ont aidé mon gouvernement à faire participer les femmes et les jeunes au processus de consolidation de la paix et à rétablir la confiance dans les institutions publiques. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également lancé des approches novatrices en matière de réconciliation communautaire, lesquelles encouragent les communautés en conflit à collaborer à la gestion des ressources communes, notamment les ressources hydrauliques dans le sud du pays. Et surtout, le Fonds a permis de réunir le système des Nations Unies, ses partenaires et mon gouvernement autour d'un ensemble commun de priorités.

L'évaluation des activités menées au Kirghizistan par le Fonds pour la consolidation de la paix faite en 2012 par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a montré que, au cours de ces quelque deux années, un programme s'est mis en place pour traiter de la question de l'exclusion de certains groupes de la scène politique et économique du pays. Toutefois, cette évaluation a également révélé que plusieurs activités n'étaient pas autant axées sur la consolidation de la paix qu'elles auraient pu l'être, et que les partenaires auraient dû bénéficier d'un appui accru au cours de la phase d'élaboration du programme.

Je voudrais saisir la présente occasion pour dire encore une fois toute notre gratitude au Secrétaire général pour sa réponse positive à la lettre du Président

de la République kirghize en date du 26 septembre 2012, dans laquelle il demandait une prorogation de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier pour l'état de droit, les systèmes de protection des droits de l'homme, le renforcement des relations interethniques et la promotion de l'unité nationale. Nous sommes convaincus que le Fonds pour la consolidation de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale et le Gouvernement kirghiz identifieront sans tarder les domaines principaux qui auront encore besoin de l'appui du Fonds, et établiront un comité directeur conjoint chargé d'aider les opérations du Fonds au niveau du pays. À cet égard, un groupe d'experts du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est récemment rendu au Kirghizistan pour identifier les domaines qui ont besoin d'une aide supplémentaire du Fonds.

Nous voudrions également informer l'Assemblée qu'un organisme public chargé des pouvoirs locaux et des relations interethniques dans la République kirghize a été mis en place, et qu'un concept relatif au renforcement de l'unité nationale et des relations interethniques dans la République kirghize a été approuvé par le Conseil de défense du Kirghizistan il y a quelques jours à peine.

Notre expérience démontre le rôle important du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en faveur des efforts de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, et encore une fois illustre la grande valeur du Fonds en tant qu'instrument souple et unique d'interventions rapides et de financement stratégique dans les premières phases de la consolidation de la paix. Il est encourageant de constater, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, qu'en réponse à l'amélioration continue des prestations du Fonds, les donateurs ont contribué plus de 80 millions de dollars en 2012, contre 58 millions en 2011.

Enfin, je tiens à réitérer que le Kirghizistan attache une grande valeur aux activités du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi qu'au niveau actuel de coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et attend avec intérêt qu'elle se poursuive.

La séance est levée à 11 h 40.